

Gratuité, illimité, légalité

[Deezer]com, une start-up française, vient d'ouvrir un service d'écoute de musique à la demande, sous le regard bienveillant de la Sacem. L'internaute choisit d'écouter les morceaux mis en ligne par les utilisateurs, mais ne peut pas les télécharger. Deezer.com se finance par la publicité, dont une partie des revenus sera reversée à la Sacem. Une première en France !